

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le VINGT SEPT FEVRIER
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-sept heures trente
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 21 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

Quorum : 12

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 20

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Présents : 17

Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BAUD Philippe, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François

Absents et excusés : 06

Mmes, MM. BRAIZE Jean-Michel, LEFANT Myriam, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoirs : 03

Monsieur BRAIZE Jean-Michel à Monsieur BERGER Jean-François

Madame LEFANT Myriam à Madame ROSSET Emmanuelle

Monsieur PAGE Olivier à Monsieur GAYDON Jean-François

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_02_17

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LE « PLAN NORDIQUE »

Il est indiqué au Conseil municipal que les travaux d'extension du domaine nordique sur le plateau de l'Erigné ont été réalisés en 2024.

L'ensemble des travaux avait pour vocation de proposer une offre ski de fond sur toute la saison. Les investissements sont prévus à la fois pour assurer l'enneigement, tracer et baliser les circuits et disposer du matériel et des infrastructures adaptées.

Les dépenses suivantes ont été réalisées :

Poste de dépense	Montant
Matelas de protection	966,90 €
Panneaux signalétiques	2 006,22 €
Cuve carburant	1 091,55 €
Acquisition d'une dameuse	85 000,00 €
Impression plan signalétique	656,00 €
Mise en place système Dati (travailleur isolé)	6 017,30 €
TOTAL	95 737,97 €

La Commune peut bénéficier pour ce projet des aides du Département de la Haute-Savoie au titre de son « Plan nordique ».

Le plan de financement prévisionnel provisoire est donc le suivant :

- CD74 (60 %) : 57 442,78€ HT
- Commune (40 %) : 38 295,19€ HT

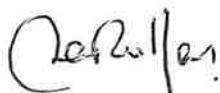
LE CONSEIL MUNICIPAL,
 après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du « Plan nordique » auprès du Département de la Haute-Savoie,

AUTORISE M. le maire à mener toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce financement et à la réalisation des travaux.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Morzine, le 05 mars 2025.

La secrétaire de séance,
 Marie-Paule MARULLAZ.



Le maire de Morzine,
 Jean-François BERGER.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.